

■ **M. et Mme Leung**, à Versoix, CH-660-0207992-6, café-restaurant à l'enseigne 'Hong Moon' (FOSC du 13.03.1992, p. 1158). Procuration collective à deux a été conférée à Leung Ka-Fai, de Versoix, à Onex.

Journal no 4031 du 21.03.2007
(03858410 / CH-660.0.207.992-6)